



Conseil de la Ville

Règlement RV-2020-20-11 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Emprunts et dépenses**

Le conseil confirme que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au premier alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes et décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 1 323 000 \$, d'un terme de 3 ans et un emprunt n'excédant pas la somme de 367 500 \$, d'un terme de 15 ans pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques, prévues aux estimations produites en annexes A-1 et A-2.

2. **Affectation annuelle d'une portion des revenus généraux**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts, il est affecté annuellement à cette fin, durant le terme de l'emprunt, une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

3. **Affectation à une autre dépense**

S'il advient que le coût de certaines dépenses prévues par le présent règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est de 3 ans soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses prévues par ce règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est également de 3 ans, qui s'avérerait plus élevé que prévu.

S'il advient que le coût de certaines dépenses prévues par le présent règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est de 15 ans soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses prévues par ce règlement et dont le terme de l'emprunt afférent est également de 15 ans, qui s'avérerait plus élevé que prévu.

4. **Contribution ou subvention**

Le conseil affecte à la réduction d'un emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement relativement à cet emprunt.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adopté le 9 mars 2020

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 JUILLET 2020

Nom du projet
Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Date
15/01/2020

ESTIMATION DE COÛTS					
Art. no	Description	Montant Terme 3 ans	Montant Terme 15 ans	Sous-total par Service/Direction	Responsable
1	Études préliminaires pour projets en planification	238 124 \$	238 124 \$		Dany Lachance
2	Aqueduc - Mise à jour des livres de rinçage unidirectionnel	47 625 \$			Jean-François Gagnon
3	Mise aux normes du réseau d'aqueduc secteur des Anses (St-Nicolas)	9 525 \$			Dany Lachance
4	Étude d'impact de la construction du boulevard Étienne-Dallaire, secteur ouest de Châteaubriand à la rue Charles-Rodrigue				Dany Lachance
5	Plan d'intervention Aqueduc-Égout-Voirie - Inspection du réseau	190 499 \$			Dany Lachance
6	Réduction des eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire, quartier des Fleurs (Lauzon)	190 499 \$			Dany Lachance
7	Recherche de raccordement inversé	142 874 \$			Dany Lachance
8	Plans directeurs aqueduc, égouts et voirie	380 998 \$			Dany Lachance
				1 438 267 \$	
					Pierre Lefèvre Directeur de la direction du Génie
Sous-total :		1 200 143 \$	238 124 \$	1 438 267 \$	Préparé par : _____ René Vachon CPA, CA, conseiller en finances Direction des finances
Taxes nettes (4,9875%) :		59 857 \$	11 876 \$	71 733 \$	
Frais de financement temporaire (±5%) :		63 000 \$	12 500 \$	75 500 \$	
Total :		1 323 000 \$	262 500 \$	1 585 500 \$	
	Grand total :	1 585 500 \$			

Projet de la direction du Développement économique et de la promotion

Nom du projet					
Règlement décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques		Date			
		15/01/2020			
ESTIMATION DE COÛTS					
Art. no	Description	Montant Terme 15 ans	Sous-total par Service/Direction	Responsable	
1	Mise à jour du plan directeur d'aménagement et de développement au parc des Chutes-de-la-Chaudière	95 249 \$		Tommy Grégoire	
			95 249 \$		
				Philippe Meurant Directeur de la direction du Développement économique et de la promotion	
		Sous-total :	95 249 \$	95 249 \$	Préparé par : _____ René Vachon CPA, CA, conseiller en finances Direction des finances
		Taxes nettes (4,9875%) :	4 751 \$	4 751 \$	
		Frais de financement temporaire (±5%) :	5 000 \$	5 000 \$	
		Total :	105 000 \$	105 000 \$	
		Grand total :	105 000 \$		